

## L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie

### Déclaration du groupe Environnement et nature

Le service public n'est pas déterminé par la nature de l'opérateur, mais bien par une utilité collective et un intérêt général commun. Il peut être municipal, coopératif, nationalisé ou concédé. L'intérêt général a pu être parfois confondu avec l'intérêt des entreprises en situation de monopole. Or, rappelons que l'activité régulée se justifie par le service rendu aux usagers et à la société.

Par ailleurs, le mode de pensée qui s'est imposé, en particulier en Europe, érige le marché et la concurrence comme valeurs cardinales quitte à délaisser l'intérêt général.

La limite de ce projet d'avis est de s'être concentré sur trois opérateurs dits « *historiques* », dans trois situations assez particulières, en France, sur les télécoms, le gaz-électricité et le transport par rail. Pourquoi pas l'assainissement, les stations-services automobiles voire à l'avenir le transport de l'hydrogène ?

Mais hormis ce bémol, la section des activités économiques et la rapporteure apportent une série de préconisations bien à propos. Dans un contexte de plans de relance cadrés par les transitions écologique et numérique, et aussi par une urgence économique criante, lancer ou rénover les infrastructures d'avenir et seulement d'avenir sera crucial.

Faire une quatrième piste à Roissy qui obère sérieusement l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris à l'échéance de vingt ans, ce ne serait pas sérieux. Continuer à fragiliser le fret ferroviaire ou ne pas considérer la remise en place de train de nuit, ce serait très dommageable ! S'obstiner par vanité sur le calamiteux réacteur EPR, c'est dangereux et dépassé ! Ce week-end, Bouygues Telecom demandait au gouvernement le report des enchères sur la 5G. C'est l'occasion d'établir un réel débat démocratique. L'enjeu n'est-il pas aujourd'hui de réduire les inégalités d'accès plutôt que de créer de nouvelles infrastructures ?...

Nous soutenons les préconisations qui refusent la myopie des études socioéconomiques actuelles, sans intégrer sérieusement les évaluations environnementales qui ont pourtant fait leurs preuves. Sinon, c'est mécanique et c'est même le GIEC qui nous le

dit, la biodiversité perd devant le climat, et le climat perd devant la contrainte économique...

Le texte préconise aussi de sortir les investissements de la transition des calculs du dogme des 3 % de déficit. Ce qui est d'autant plus pertinent actuellement. Il recommande de développer une vision évolutive de la valeur collective des infrastructures qui irait avec une programmation améliorée des maintenances, et de renforcer l'expertise de l'État face aux opérateurs.

Le groupe environnement et nature a voté ce projet d'avis.